

Envoi : 17/09/2019

Réception par le Préfet : 17/09/2019

Publication : 20/09/2019

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-8-10-5

Séance du vendredi 13 septembre  
2019

### **CONVENTION AVEC LE GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE RELATIVE AUX MODALITES DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE GRATUIT D'INFORMATION, DE DEPISTAGE ET DE DIAGNOSTIC (CEGIDD) ET LES CENTRES DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE (CPEF) DE MULHOUSE**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

#### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, VOGT, WITH.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. COUCHOT donne procuration à Mme PAGLIARULO.  
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.  
Mme MULLER Betty donne procuration à M. HABIG.  
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.  
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.  
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.  
Mme VALLAT donne procuration à M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L 2112-1 et suivants, L 3121-1 et suivants et R 2311-7 du code de la santé publique,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU les délibérations du Conseil départemental n° CD-2018-6-4-1 et n° CD-2018-10-4-1 du 14 décembre 2018 portant sur la politique de la solidarité,

VU l'avis favorable de la 10<sup>ème</sup> commission lors de sa réunion du 12 juillet 2019,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention, jointe en annexe, avec le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace (GHRMSA) relative aux modalités de partenariat entre le Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) des infections par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) porté par le Groupe Hospitalier et les deux Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF) mulhousiens relevant du Département du Haut-Rhin, et autorise la Présidente du Conseil départemental à la signer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité